



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 39252

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les fraudes concernant l'utilisation de la carte Vitale. En effet, praticiens et pharmaciens ont signalé une augmentation des cas de fraude, notamment le prêt d'une même carte Vitale entre plusieurs usagers. Cette utilisation illégale engendre donc un coût supplémentaire à la charge de la collectivité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement peut prendre afin de sécuriser l'utilisation de la carte Vitale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif au problème de l'utilisation frauduleuse des cartes de sécurité sociale et au contrôle des cartes mises en circulation. La loi relative à l'assurance maladie du 13 août 2004 prévoit d'ailleurs dans son article 21 que la carte d'assurance maladie comportera la photographie de l'assuré. Le Gouvernement veille à ce que cette mesure qui évitera le prêt de la carte évoqué par l'honorable parlementaire, soit mise en oeuvre dans les meilleurs délais. La photo devrait être intégrée, comme le prévoit la loi, dans la prochaine carte dite « Vitale 2 ». Cette carte commencera à être diffusée en 2006.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39252

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3438

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 617